

Actu RH - Ce qui a changé au 1^{er} juillet 2025

1 Allocations chômage



Les allocations chômage sont **revalorisées de 0,5 %**, portant l'allocation minimale de 31,97 € à **32,13 €** par jour.

2

Canicule



De **nouvelles obligations** canicule s'imposent aux employeurs : **aménagement des horaires, pauses renforcées, suspension des tâches pénibles...**

3 Arrêts de travail



Un **nouveau formulaire papier sécurisé** Cerfa est obligatoire pour les arrêts de travail, afin de renforcer la lutte contre la fraude.

4

Apprentissage



Les employeurs doivent verser une **participation forfaitaire de 750€** pour tout contrat d'apprentissage à partir du niveau bac +3.

5 Santé au travail



De **nouveaux modèles d'attestation de suivi, d'avis d'aptitude et d'inaptitude** entrent en vigueur (cases à cocher, signature du médecin du travail obligatoire...).

6

Parentalité



Les **hommes en PMA** et les **futurs parents adoptants** bénéficient des **mêmes droits que les femmes enceintes** : protection contre le licenciement...